

FICHE 9

REGIME DE SECURITE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Sécurité sociale

A partir du 1er septembre 2026, vous devenez fonctionnaire stagiaire et vous bénéficiez du régime de protection sociale des fonctionnaires. Votre rattachement auprès de la MGEN - Centre de Sécurité Sociale - de votre département d'affectation est obligatoire. Afin de vous informer sur vos droits Sécurité sociale, et vous accompagner dans ces démarches, prenez- rendez-vous au plus vite auprès de MGEN :

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/media/64679/download>